

<b>ACTION 36 :</b> <b>Création d'un éco-quartier</b>	Date de création : 11/10//2017
	Date de mise à jour :

**AXE 4 : Réconcilier l'attractivité économique, la biodiversité et le cadre de vie**

**Objectif global 8 : Gestion des espaces liés au centre de vie**

### Contribution aux 17 Objectifs de Développement Durable

(forte  et modérée )



### Contribution aux 5 finalités du Développement Durable

(forte  et modérée )

Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Épanouissement de tous les êtres humains	<input checked="" type="checkbox"/>
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

### Présentation de l'action

Porteur de l'action	Mairie de Sauvagnon.
Contexte	La commune de Sauvagnon a souhaité, dans le cadre de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) intégrer parmi ses projets la création d'un éco-quartier qui se situera dans le bourg.
Objectif	Concrétiser la démarche de développement durable par la mise en place d'un site pilote qui pourrait servir d'exemple pour les réalisations futures.
Moyens	Dans un premier temps, 23 lots vont être vendus par des propriétaires terriens sauvagnonnais à des particuliers. Cette vente est soumise au préalable à un engagement pour respecter le cahier des charges présenté (mixité sociale, économie d'énergie pour l'éclairage ; aménagement de l'espace, gestion des déchets, mise en place d'un règlement intérieur pour les espaces privatifs). Réalisation des aménagements qui figurent dans le cahier des charges : aménagement de l'espace, taille des lots, cheminement piétonnier dans les espaces verts, aménagement des espaces communs, jardin potager collectif ...
Indicateurs de suivi	Effectivité de l'action Satisfaction des acquéreurs

<b>Organisation de l'action</b>	
Maître d'œuvre	Société d'Économie Mixte des Luys en Béarn (SEMILUB).
Durée et/ou périodicité	Démarrage de la première tranche du projet le 6 novembre 2017. L'éco-quartier sera réalisé en 3 étapes.
Date de l'exécution effective	Début de la première étape concernant 23 lots dont un social. Fin de la première étape prévue en 2019/2020.
Partenaires et outils	Géomètre (« DeGeorge et Labourdette »), Mairie, SEMILUB.

<b>Coût de l'action</b>	
Estimation du coût global	700 000€.
Coût pour la commune	Frais liés à l'installation d'un rond-point → 50 000€.
Aides et subventions	/

